
Relevé de l'atelier « Bien réaliser »

Les freins

L'absence de Retour d'Expérience sur des événements récents survenus en 2016, ne favorise pas la prise en compte du risque sismique dans les nouveaux projets.

« L'empilement » des différentes réglementations : accessibilité, thermique, parasismique, ainsi que l'intégration des nouveaux dispositifs constructifs sont aussi des freins importants; ils complexifient la réalisation des différents ouvrages.

Il faut ajouter parfois à cela la méconnaissance réglementaire des acteurs sur les chantiers, souvent liés à l'absence de formation, qui engendre des difficultés de mise en œuvre de ces nouvelles normes.

Les leviers locaux

Il faudrait sensibiliser les acteurs de la construction, à la mise en œuvre des dispositifs réglementaires, et mettre en place de formations adaptées à la taille des entreprises et des ouvrages qu'ils réalisent.

Il y aussi une demande forte d'effectuer plus de contrôles réglementaires sur les chantiers pour s'assurer du respect des normes constructives. (qualité des ouvrages et équité des marchés).

Rendre obligatoire des études de sols, pour adapter les études est un souhait qui permettrait d'optimiser financièrement et techniquement le choix des dispositifs constructifs (Normes PSMI ou Eurocode 8).

Messages à passer à l'atelier « Bien concevoir »

Prendre en compte le risque sismique dès la phase conception : « concevoir simple pour mieux réaliser ».

Améliorer la communication en phase études et sur les chantiers, à travers des actions de sensibilisation, d'information et d'échanges entre les différents acteurs de la construction.